

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers présents : 65</i> <i>Dont suppléant(s) : 0</i> <i>Pouvoirs : 19</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 30</i> <i>Absent(s) : 6</i>
---	--	---

Date de convocation : 26 septembre 2023

Vote(s) pour : 84

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 2 octobre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-10-02-CM-19 :

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents métropolitains.

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 modifié relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat,

VU le décret n° 2019-133 du 25 février 2019 portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif, notamment son article 1^{er},

VU le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires,

VU l'avis du comité social territorial du 25 septembre 2023,

DECIDE d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, dans la limite des montants plafonds, et de la verser d'ici la fin de l'année 2023,

ORDONNE l'inscription au budget des crédits nécessaires à la prise en compte de ces modifications.

13 NPP

Metz, le 3 octobre 2023

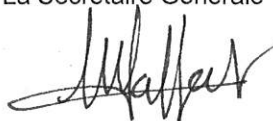
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231002-2023-10-DC19-DE

Numéro de l'acte : 2023-10-DC19
Date de décision : lundi 2 octobre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents métropolitains
Classification : 4.5 - Regime indemnitaire
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 04/10/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231002-2023-10-DC19-DE
Document principal : 40_AC-19.pdf

Historique :

03/10/23 16:39	En cours de création	
03/10/23 16:40	En préparation	Catherine DELLES
04/10/23 10:56	Reçu	Catherine DELLES
04/10/23 10:57	En cours de transmission	
04/10/23 10:58	Transmis en Préfecture	
04/10/23 11:02	Accusé de réception reçu	